RCS : CAEN
Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 40054
Numéro SIREN : 482 086 220
Nom ou dénomination : ABC ISOLATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 13/03/2017 sous le numéro de dépôt 1623

ABC ISOLATIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : Rue de la Résistance
14400 BAYEUX
482 086 220 RCS CAEN

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES
13 FEV. 2017
CMAI CALVADOS-ORNE
CS 25059 - 2, rue [illegible]
14077 CAEN CEDEX 5

RAPPORT DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 2016

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire afin de vous demander de vous prononcer sur la modification exceptionnelle des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social.

Afin de caler les saisons et conforter les résultats compte tenu de l'investissement du personnel, nous vous proposons une modification exceptionnelle de la durée des exercices sociaux.

L'exercice en cours serait prorogé d'une durée de six mois, et serait clos le 30 Juin 2017 ; l'exercice suivant serait ouvert le 01 Juillet 2017 et clos le 31 Décembre 2017, afin de revenir à la date normale de clôture prévue par les statuts.

Cette modification n'entrainera aucune modification statutaire.

Nous espérons que cette proposition recevra votre agrément et vous invitons à adopter les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Fait à Bayeux
Le 14 Décembre 2016

Monsieur Christian PIQUET
Président

ABC ISOLATIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : Rue de la Résistance
14400 BAYEUX
482 086 220 RCS CAEN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 2016

CENTRE DE FORMALITES
DES ENTREPRISES
13 FEV. 2017
CMA
CS
14077 CAEN

L'an 2016,
Le 30 Décembre,
A 14 Heures 30,

Les associés de la société ABC ISOLATIONS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian PIQUET, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Arthur PIQUET est désigné comme scrutateur.

Madame Véronique PIQUET est désignée comme secrétaire.

Monsieur Jacques COLIBERT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 12500 actions sur les 12500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,

- le rapport du président,

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du président,

- Modification exceptionnelle des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du président indiquant les motifs de la modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président, décide une modification exceptionnelle de la durée des exercices sociaux. L'exercice en cours, prorogé de six mois mois et clos le 30 Juin 2017, aura une durée de dix-huit mois ; l'exercice suivant ouvert le 01 Juillet 2017 aura une durée de six mois et sera clos le 31 Décembre 2017 afin de revenir à la date de clôture initiale prévue par les statuts.

Cette modification n'entraine aucune modification statutaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Christian PIQUET

La secrétaire
Véronique PIQUET

Le scrutateur
Arthur PIQUET

13 FEV. 2017